

RAPPORT BUDGETAIRE 2025

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

I) PRESENTATION DES EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2025

1) *Budget 2025 : la volonté de maintenir le cap*

L'année 2025 s'ouvre dans un contexte financier toujours contraint pour la Ville. Les tensions nationales et internationales continuent de peser sur les finances publiques, et les charges, notamment celles liées aux fluides, demeurent à un niveau élevé. Malgré ces défis, la Ville reste fidèle à ses engagements et poursuit son action avec détermination.

Consciente de ses responsabilités, la municipalité a fait le choix d'assumer pleinement l'augmentation des dépenses budgétaires sans en faire peser le poids sur les habitants. Cette gestion rigoureuse permet non seulement de préserver le pouvoir d'achat des Albertivillariens, mais aussi de garantir un service public de qualité, renforcé par les nouveaux équipements ouverts à la fin de l'année 2024.

En dépit des contraintes économiques, la Ville poursuit ses efforts pour améliorer le quotidien des citoyens. Les investissements se poursuivent afin de moderniser et d'adapter le territoire aux besoins de tous. En 2025, les actions en matière de santé, de sécurité, d'enseignement et de sports restent des priorités, avec la poursuite des projets de rénovation et d'aménagement engagés.

Ce budget traduit ainsi une ambition forte : maintenir le cap fixé par la municipalité en investissant dans l'avenir de la Ville tout en garantissant une gestion responsable et équilibrée.

Ce rapport détaillera présentera les différentes sections du budget, en précisant les choix effectués pour assurer un développement harmonieux et durable d'Aubervilliers, au bénéfice de tous ses habitants.

Ce rapport budgétaire ayant été préparé avant la clôture définitive des comptes, les éléments de comparaison ont été réalisés par rapport au BP 2024 ainsi qu'au pré CA 2024 lorsque cela était possible. A noter également que des ajustements ont pu avoir lieu pouvant expliquer quelques différences à la marge avec le Rapport d'orientation budgétaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 183,5 M€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 183,5 M€
CHARGES GENERALES 31,1 M€	PRODUITS DES SERVICES 10,8 M€
DEPENSES DE PERSONNEL 88,9 M€	IMPOTS ET TAXES 115,6 M€
AUTRES CHARGES COURANTES 39,9 M€	DOTATIONS ET SUBVENTIONS 49,0 M€
FRAIS FINANCIERS 3,8 M€	PRODUITS DE GESTION COURANTE 6,5 M€
AUTRES CHARGES 0,1 M€	AUTRES PRODUITS 1,4 M€
AUTOFINANCEMENT (amortissements et virement à la section d'investissement) 19,7 M€	ORDRE 0,2 M€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 44,7 M€	RECETTES D'INVESTISSEMENT 44,7 M€
DEPENSES D'EQUIPEMENT 31,3 M€	AUTOFINANCEMENT 19,7 M€
REMBOURSEMENT DETTE 11,7 M€	SUBVENTIONS 3,9 M€
AUTRES DEPENSES FINANCIERES 0,1 M€	EMPRUNT 7,0 M€
DIVERS 1,6 M€	AUTRES RECETTES FINANCIERES 12,5 M€
	DIVERS 1,6 M€

1) De nouveaux équipements publics au service des Albertivillariens

Pour 2025, **le montant des recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget s'élève à 183,79 M€** (+3,7% par rapport au BP 2024) et celui **des dépenses réelles de fonctionnement à 163,8 M€** (+3,5% par rapport au BP 2024).

En investissement, **les dépenses réelles s'élèvent à 44,6 M€ et les recettes réelles à 25 M€, intégrant l'emprunt de 7 M€ de 2023 en fin de phase de préfinancement.** Les dépenses d'équipement s'établissent à près de 31,3 M€ (contre 33,4 M€ au budget primitif 2024).

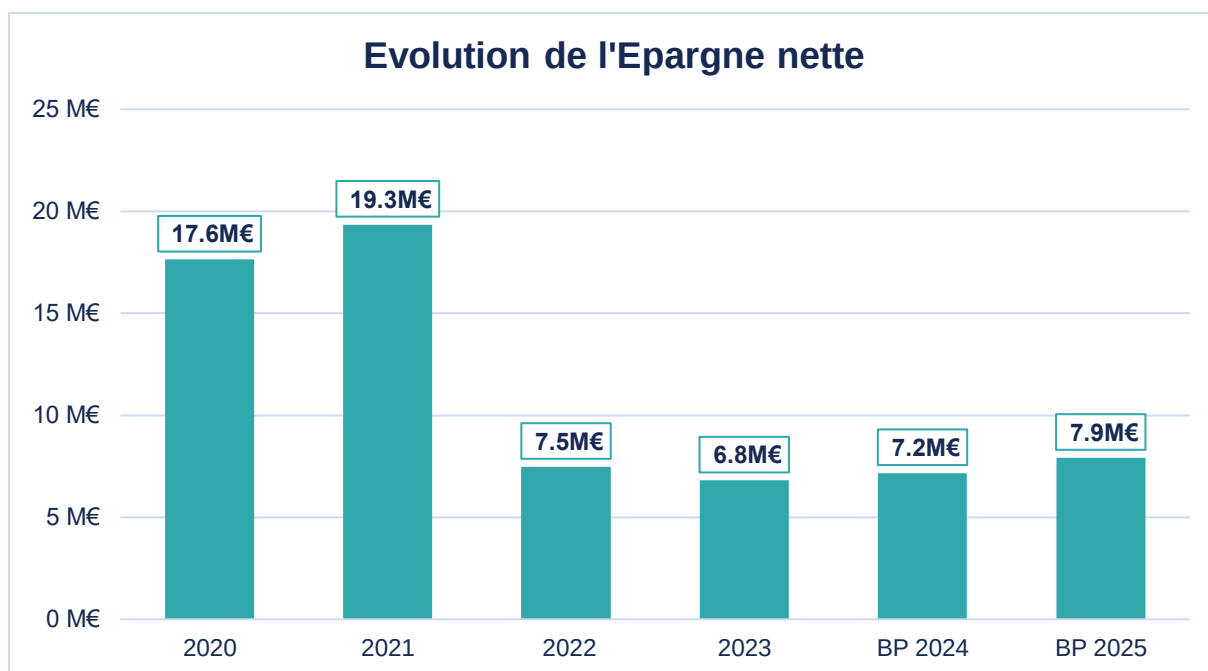
Ce nouvel exercice est marqué par le fonctionnement en année pleine des nouveaux équipements publics inaugurés à la fin d'année 2024 : le pôle santé des femmes Joëlle Brunerie, la nouvelle Maison pour tous Mahsa Amini et la centre aquatique Camille Muffat.

Ces nouvelles structures permettent d'apporter plus de services publics de proximité pour les habitants.

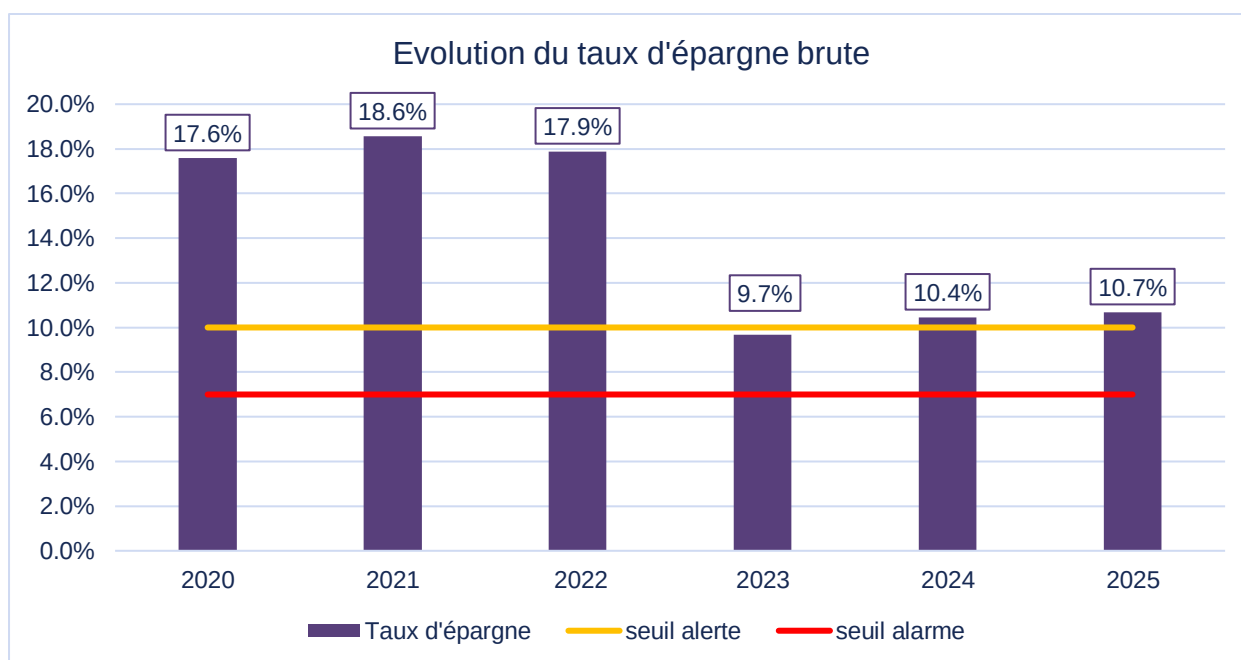
Le budget 2025 portera cette année encore une enveloppe d'investissement conséquente permettant de poursuivre la construction d'équipements neufs tout en assurant la rénovation de l'existant.

Cet exercice budgétaire reflète cette année encore le maintien du cap voulu pour la municipalité à savoir offrir à la population d'un cadre de vie plus apaisé et répondant à leurs besoins dans tous les domaines (sécurité, enseignement, écologie, sports, santé etc...).

Contrairement aux années précédentes, grâce aux efforts de gestion, la progression des recettes est légèrement plus rapide que les dépenses permettant d'améliorer le niveau d'épargne nette à 7,9 M€.



Le taux d'épargne brute connaît ainsi lui-même une légère remontée et se positionne au-dessus du seuil d'alerte de 10%.



Chaque année, de nouvelles contraintes exogènes pèsent sur les finances de la Ville et l'année 2025 ne fait pas exception avec les incertitudes politiques nationales et internationales notamment. La municipalité a fait le choix, à nouveau, de ne pas faire peser ce poids sur les habitants et de porter elle-même les hausses de dépenses même si cela implique de venir frôler les seuils d'alertes.

Les taux de fiscalité resteront donc stables et les tarifs des services aux familles ne subiront pas de révision.

Les actions en faveur de la population sont pérennisées (kit scolaire, colis des seniors, programmation culturelle etc...) grâce à des efforts de gestion accrus.
Cela nécessite toutefois des choix difficiles mais nécessaires pour préserver l'équilibre budgétaire.

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU BP 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 163,81 M€, soit un budget en hausse (+3,5%) par rapport au BP 2024.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	BP 2025	évolution BP25 /BP 24
014	Atténuation de produits	1 000 €	1 000 €	0,0%
011	Charges à caractère général	30 731 524,84 €	31 111 616,00 €	1,2%
012	Charges de personnel et assimilées	86 535 000,00 €	88 887 948,03 €	2,7%
65	Autres charges de gestion courante	36 400 613 €	39 863 037 €	9,5%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		153 668 138 €	159 863 601 €	4,0%
66	Charges financières	4 442 125,00 €	3 795 223,00 €	-14,6%
67	Charges exceptionnelles	200 000 €	150 900 €	-24,6%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires			-
022	Dépenses imprévues			-
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		158 310 263 €	163 809 724 €	3,5%

Cette hausse s'explique par trois phénomènes principaux :

Les charges à caractère général présentent une hausse de +1,2 % par rapport au BP 24 dont l'augmentation principale est due au marché du centre aquatique du fort en année pleine.

Cette année encore les charges de personnel (chapitre 012) prennent en compte de nouvelles évolutions législatives notamment en ce qui concerne l'augmentation de la part employeur de la CNRACL. Pour 2025, la hausse des charges de personnel représente +2,7% par rapport. L'ouverture des nouveaux équipements impacte également le chapitre 012.

En ce qui concerne les autres charges de gestion courante (Chapitre 65), elles sont en augmentation de **+9,5%** par rapport au BP 2024. Cela s'explique par la cession du 95 Felix Faure sur deux exercices qui nécessite une régularisation comptable de la plus-value de **3,7M€**. Cette dépense est compensée en recette d'investissement pour le même montant.

1) Les charges à caractère général (Ch. 011) qui s'élèvent à 31,1M€ au BP 2025

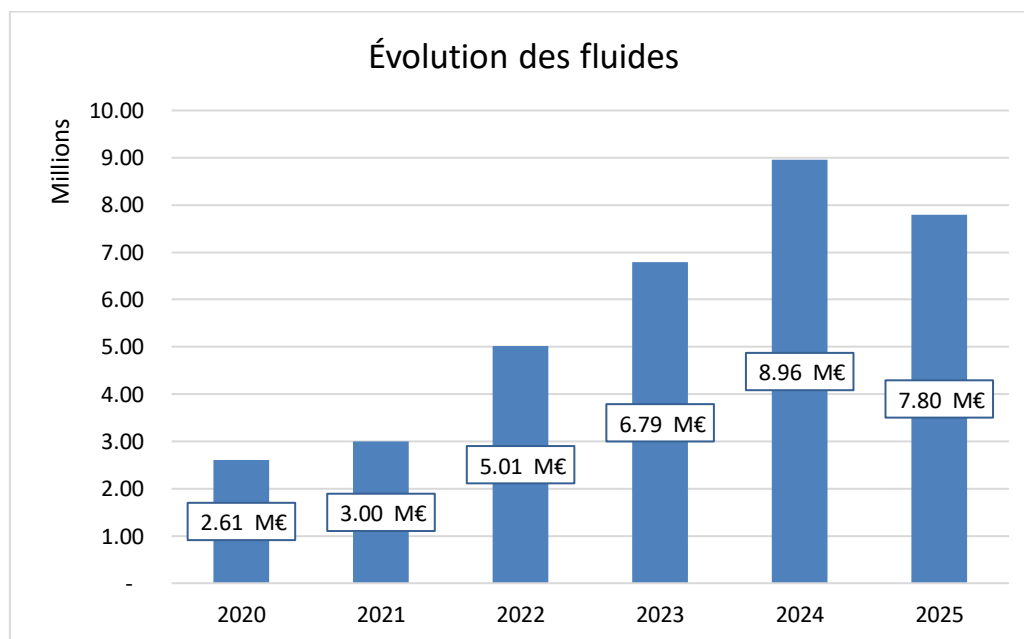
Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de +1,2% par rapport au BP 24.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	BP 2025	évolution BP25 /BP 24
011	Charges à caractère général	30 731 524,84 €	31 111 616,00 €	1,2%

Cette augmentation s'explique par deux facteurs principaux :

- **L'ouverture et la mise en service du centre aquatique du Fort** entraînent une augmentation des charges à caractère général de **+1,2 M€** par rapport au budget primitif 2024. En 2024, un appel d'offres a été lancé pour sa gestion. Le marché a débuté en décembre 2024 et sera en année pleine sur l'exercice 2025.
- **La hausse des frais d'assurances** : le montant inscrit au BP 2025 pour les primes d'assurances s'établit à **583 K€** soit une hausse de +48,1%, par rapport au BP 2024 suite à l'attribution d'un nouveau marché.

Concernant les fluides, ils demeurent une charge significative pour la Ville. Pour l'année 2025, cela représente **7,8 M€** dans le chapitre 011. Toutefois, les dépenses en fluides enregistrent une diminution de -6,1 % par rapport au budget primitif 2024. Cette baisse s'explique par la réduction des coûts liés au gaz, qui provient principalement de la prévision d'une baisse des prix du gaz pour 2025.



Le montant dédié à la restauration scolaire s'établit à 4,9 M€, il est donc stable par rapport au BP 2024. À noter que depuis l'année dernière, la Ville s'est tournée vers un nouveau prestataire (Elior), le contrat ayant pris effet au mois de février 2024.

La municipalité a fait le choix de poursuivre sa politique d'amélioration du cadre de vie et du bien-vivre pour les habitants :

Les seniors pourront, cette année encore, bénéficier des colis de fin d'année (55 K€), du cabaret (27 K€) et de Auberiv'ages (23 K€).

Dans le domaine de l'enseignement, le budget est stable. Il prend notamment en compte, le kit de rentrée scolaire qui est maintenu au même montant qu'au BP 2024 (103 K€).

Le domaine des loisirs et de l'événementiel est soutenu par le budget 2025.

L'Embarcadère poursuit sa programmation qui profite à de plus en plus d'Albertivillariens grâce aux tarifs préférentiels (242 K€ d'achats de spectacles).

L'éducation artistique et culturelle reste une priorité et la culture sera également mise en avant à travers des événements tout au long l'année (220 K€).

Dans le secteur du sport, le dispositif Tonus ainsi que l'école municipale du sport perdurent et continuent de proposer leurs offres sportives.

Le domaine de la sécurité est stable (hors dépenses JOP 2024) à 502K€. Le budget 2025 permettra d'effectuer des actions de prévention, le renouvellement des équipements individuels de protection à destination des agents ou encore les frais de gardiennage des manifestations publiques et des divers bâtiments de la ville.

L'action pour l'emploi est mise en avant et renforcée, elle se voit dotée d'un budget supplémentaire de 15 K€ afin de mener des actions supplémentaires pour 2025.

2) De nouvelles obligations législatives qui impactent la masse salariale (Ch. 012)

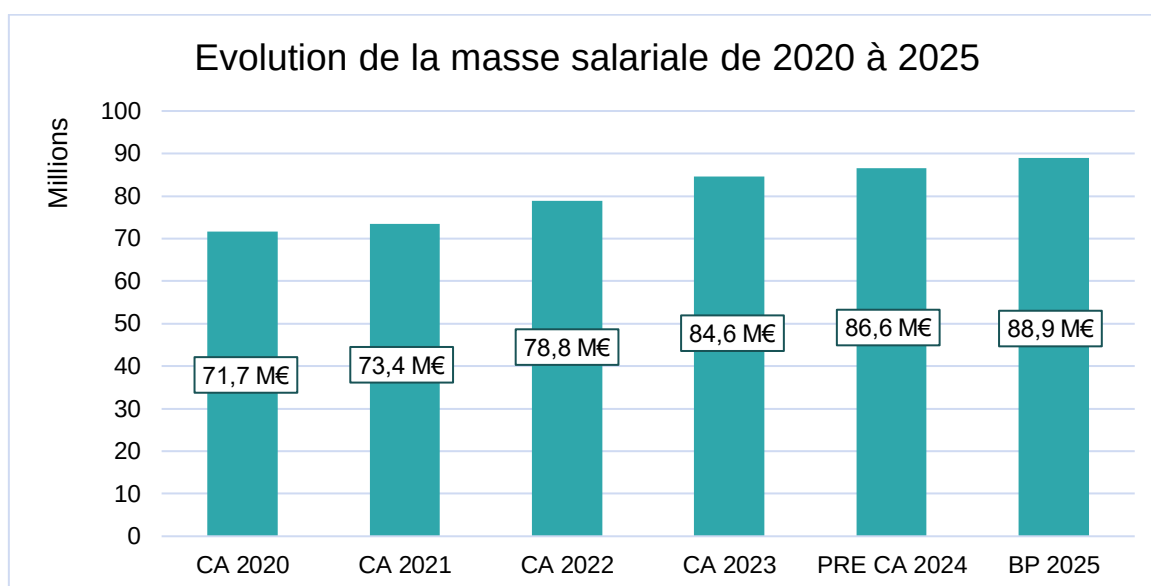
Le budget consacré à la masse salariale connaît une augmentation de +2,6% par rapport au pré CA 2024 (+2,7% par rapport au BP 24). Comme pour 2024, avec notamment la hausse de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024, de nouvelles obligations législatives viennent peser sur la masse salariale en 2025.

Parmi elles, **l'augmentation de 3 points de la part employeur de la CNRACL au 1^{er} janvier 2025**, pour un coût estimé à 1,2 M€ et le **versement de prime exceptionnelle** (prime Coquerel pour +190 K€).

La mise en service des nouveaux équipements de la Ville aura, elle aussi, un impact sur la masse salariale. Il est notamment question de l'ouverture de la maison pour tous Mahsa Amini (+300 K€).

Une revalorisation des rémunérations des agents de la petite enfance est prévue pour 2025 (+140 K€). À noter qu'en 2024, un marché était dédié à l'entretien de l'école

Malala. Pour cette nouvelle année, 3 postes sont prévus à ce titre, la charge sera donc supportée sur le 012 (+120 K€).



3) Evolution des subventions aux associations et aux partenaires

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	BP 2025	évolution BP25 /BP 24
65	Autres charges de gestion courante	36 400 613 €	39 863 037 €	9,5%

Le chapitre 65, qui regroupe les subventions et participations extérieures, est en hausse de 9,5% par rapport au BP 2024.

Les grands postes de dépenses de ce chapitre se déclinent ainsi :

Autres charges de gestion courante (65)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Subvention d'équilibre des budgets annexes	1,8 M€	0,8 M€	1,0 M€	0,8 M€	1,7 M€	1,9 M€
Contributions et participations obligatoires	23,5 M€	23,6 M€	24,2 M€	23,6 M€	25,1 M€	25,6 M€
Subventions versées	10,8 M€	9,9 M€	9,4 M€	9,9 M€	7,5 M€	7,0 M€
Autres charges des gestion courante	1,0M €	1,0 M€	1,3 M€	1,0 M€	2,1 M€	5,3 M€
Total	37,1 M€	35,3 M€	35,9 M€	35,3 M€	36,4 M€	39,8 M€

L'inscription prévue au titre des associations et des structures partenaires est en diminution par rapport au BP 2024. Dans le cadre du suivi des finances publiques,

la Ville a dû ajuster ponctuellement certaines subventions attribuées aux associations afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur. En effet, la réglementation impose aux collectivités de surveiller la situation financière des associations bénéficiaires de subventions publiques, notamment en cas d'excédent de trésorerie significatif. Cette mesure vise à éviter toute thésaurisation des fonds publics et à garantir une utilisation optimale des ressources allouées. Ainsi, afin de se conformer à ces obligations, la Ville a procédé à un ajustement temporaire de certaines subventions, tout en veillant à préserver l'équilibre financier des structures concernées.

Concernant le **versement aux budgets annexes et aux établissements publics rattachés**, la répartition se réalise comme suit :

Versements aux budgets annexes et établissements rattachés		BP 2024	BP 2025
Budgets annexes	Centre municipal de santé	1 761 894 €	1 932 789 €
	Projet de réussite éducative	65 000 €	83 534 €
Etablissements rattachés	Conservatoire à rayonnement régional	2 236 928 €	2 529 493 €
	CCAS	1 608 200 €	1 558 200 €
	Aubermédiation	331 682 €	331 682 €
TOTAL		6 003 704 €	7 435 698 €

- Le travail réalisé au sein du CMS ces dernières années permet d'optimiser les recettes (participations, subventions, recettes patientèle) tout en proposant un service de soin performant. La subvention d'équilibre est ainsi quasiment stable par rapport au BP 2024, et ce, malgré la hausse des coûts des fournitures et de la masse salariale. La hausse observée n'est due qu'au paiement de la prime Coquerel.
- Le centre communal d'action sociale (le CCAS est un établissement public administratif rattaché à la Ville d'Aubervilliers) présente une subvention en baisse par rapport à 2024 (- 50 K€). En effet, la structure a réussi à obtenir une subvention complémentaire du Département au titre du SAD (Service d'Aide à Domicile) pour 60 K€, permettant ainsi de maintenir l'équilibre.
- Devenu EPCC en 2024, le conservatoire se voit attribuer une subvention de 2,53M€, soit une hausse de 13,1%. Une demande de subvention complémentaire a été demandée pour permettre au conservatoire de maintenir la qualité de ses activités ;
- La subvention d'équilibre dédiée au PRE est en hausse de +28,5 % par rapport au BP 2024 (83,5 K€). Cela s'explique notamment par des actions supplémentaires sur l'axe bien-être, estime de soi et parentalité.

Enfin, les **contributions obligatoires poursuivent leur progression** : le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT Plaine Commune est estimé à 19,6 M€ soit une légère hausse de +0,6% par rapport au BP 2024. L'évolution de la contribution obligatoire au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) est en forte augmentation : +13,8% par rapport au BP 2024.

Par ailleurs, la subvention du GIP Aubermediation est stable par rapport au BP 2024 (331,7K€).

Au titre de la cession du 95 boulevard Félix Faure, une écriture de régularisation de 3,7 M€, a été inscrite en 2025 concernant la plus-value réalisée. Cette dépense est équilibrée en recette d'investissement.

4) Les charges financières en baisse de -14,6%

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	BP 2025	évolution BP 25 / BP 24
66	Charges financières	4 442 125,00 €	3 795 223,00 €	-14,6%

Les frais financiers liés à la dette diminuent de 14,6 % par rapport au budget primitif 2024, avec une inscription de 3,8 M€. Cette baisse s'explique par une nouvelle année de désendettement de la Ville.

Le nouvel emprunt de 7 M€ souscrit en 2023 mais versé en septembre 2025 n'engendrera qu'une seule échéance d'intérêt en décembre 2025.

III) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Dans un environnement économique toujours plus contraint, **l'optimisation des recettes de la Ville est une nécessité**. La municipalité a toutefois fait le choix de ne pas réviser les tarifs des services aux familles ainsi que les taux d'imposition afin de ne pas alourdir les charges portées par les habitants déjà fortement impactés par la crise économique.

Au BP 2025, **les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) progressent de 3,8% par rapport au BP 2024**. A ce stade, il ne s'agit néanmoins que de prévisions : en effet, la Ville n'a pas reçu, à ce jour, les notifications correspondant aux produits fiscaux et aux dotations pour 2025.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	BP 2025	évolution BP25 /BP 24
013	Atténuations de charges	550 000 €	324 000 €	-41,1%
70	Produits des services, domaines, ventes	10 425 873 €	10 846 501 €	4,0%
73	Impôts et taxes	114 517 683 €	115 634 133 €	1,0%
74	Dotations, subventions et participations	47 775 086 €	49 044 344 €	2,7%
75	Autres produits de gestion courante	2 466 776,00 €	6 507 337,81 €	163,8%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		175 735 418 €	182 356 316 €	3,8%

1) DES PRODUITS DES SERVICES EN PROGRESSION (CH. 70)

Pour 2025, les recettes tarifaires (Chap. 70) affichent une hausse de +4% par rapport au BP 2024 du fait des nouvelles recettes de billetteries liées à l'ouverture de la piscine Camille Muffat (+500 K€).

On retrouve également l'inscription du remboursement des mises à dispositions de personnel pour le budget annexe PRE qui est en hausse de 90 K€.

Les recettes de cantines s'établissent à 1,24 M€ et 105 K€ pour les études surveillées. Le produit issu de la gestion des centres de loisirs est stable à 950 K€.

Dans le domaine de la petite enfance, les redevances payées par les familles sont estimées à hauteur de 440 K€ (-6 K€ par rapport au BP 24).

2) LES RESSOURCES FISCALES ET DE PEREQUATION PROGRESSENT DE 1% PAR RAPPORT AU BP 2024 (CH. 73)

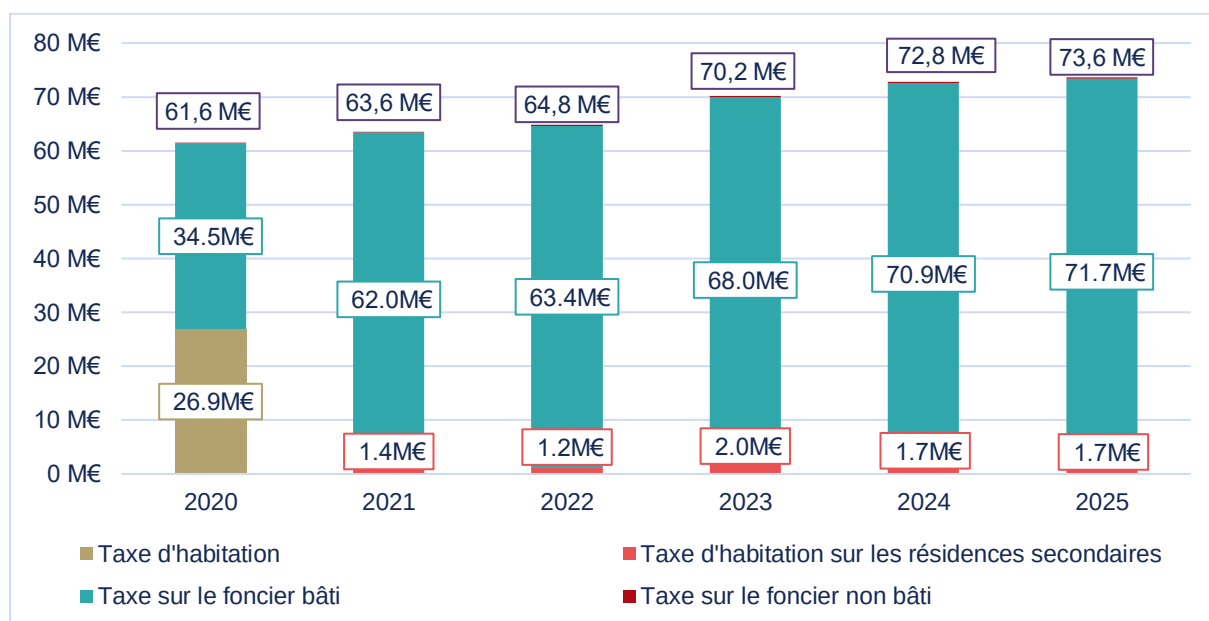
a) Les recettes fiscales

Pour 2025, le produit de la fiscalité directe locale augmente de +2,9% par rapport au BP 2024, et ce **sans hausse de taux**. La baisse de dynamisme de la fiscalité se

confirme après un premier effet déjà observé en 2024 (+4,3% entre le CA 2023 et le Pré CA 2024 / +9% entre le CA 2022 et le CA 2023).

Ceci s'explique par le ralentissement de l'inflation. **En effet**, la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité s'établit à +1,7% en 2025 (contre +3,9% en 2024).

Evolution de la fiscalité directe locale (2020-2025)



Pour rappel, l'année 2021 a marqué l'entrée en vigueur du transfert de la part départementale de la taxe foncière au profit des villes afin de compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette réforme a amené à modifier le taux de taxe foncière en additionnant au taux Ville le taux départemental. Cela reste totalement neutre pour les contribuables qui ne paieront plus de taxe foncière au département.

b) La péréquation horizontale

Au titre de la **péréquation**, la ville d'Aubervilliers est bénéficiaire de 2 fonds - le **FPIC** (Fonds de péréquation intercommunal et communal) et le **FSRIF** (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France).

La loi de finances a maintenu pour 2025 un montant d'enveloppe globale stable pour ces deux ressources, à savoir 1 Md€ pour le FPIC et 350 M€ pour le FSRIF. L'évolution de ces recettes pour la ville d'Aubervilliers ne dépendra donc que des variables entrant dans le calcul de ces fonds de péréquation.

Par prudence, ces recettes ont été alignées sur les montants perçus en 2024 (2,0 M€ pour le FPIC et 9,6 M€ pour le FSRIF). Les notifications officielles intervenant traditionnellement après le vote du budget, un ajustement aura lieu lors des prochaines étapes budgétaires.

Les recettes issues des droits de mutation (article 73123) sont toujours incertaines en raison de la conjoncture économique, **elles sont donc inscrites en baisse à hauteur de 1 M€** (contre 2 M€ au BP 24) au vu du réalisé 2024.

L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité de la Métropole du Grand Paris reste stable cette année encore à 27,5 M€ et la taxe sur l'électricité est revalorisée à 1,3 M€ au vu du réalisé 2024 (1,1 M€ au BP 24).

c) Les compensations fiscales impactées par les réformes gouvernementales

La réforme des impôts de production a entraîné une baisse du produit de taxe foncière des locaux industriels. En effet, les valeurs locatives utilisées dans le calcul de l'imposition sont divisées par deux. Il en résulte une perte de fiscalité pour la collectivité qui est compensée par l'Etat.

La ligne « 74833 – Compensation au titre des exonérations de taxe foncière » est réévaluée au montant réalisé de 2024 soit 4,6 M€ (contre 4 M€ au BP 24) dans l'attente d'information complémentaire par les services fiscaux pour l'année 2025.

3) DES DOTATIONS PORTEES PAR LE DYNAMISME DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

La Ville perçoit principalement 2 dotations de l'Etat : **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Politique de la Ville (DPV).**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de 3 parts :

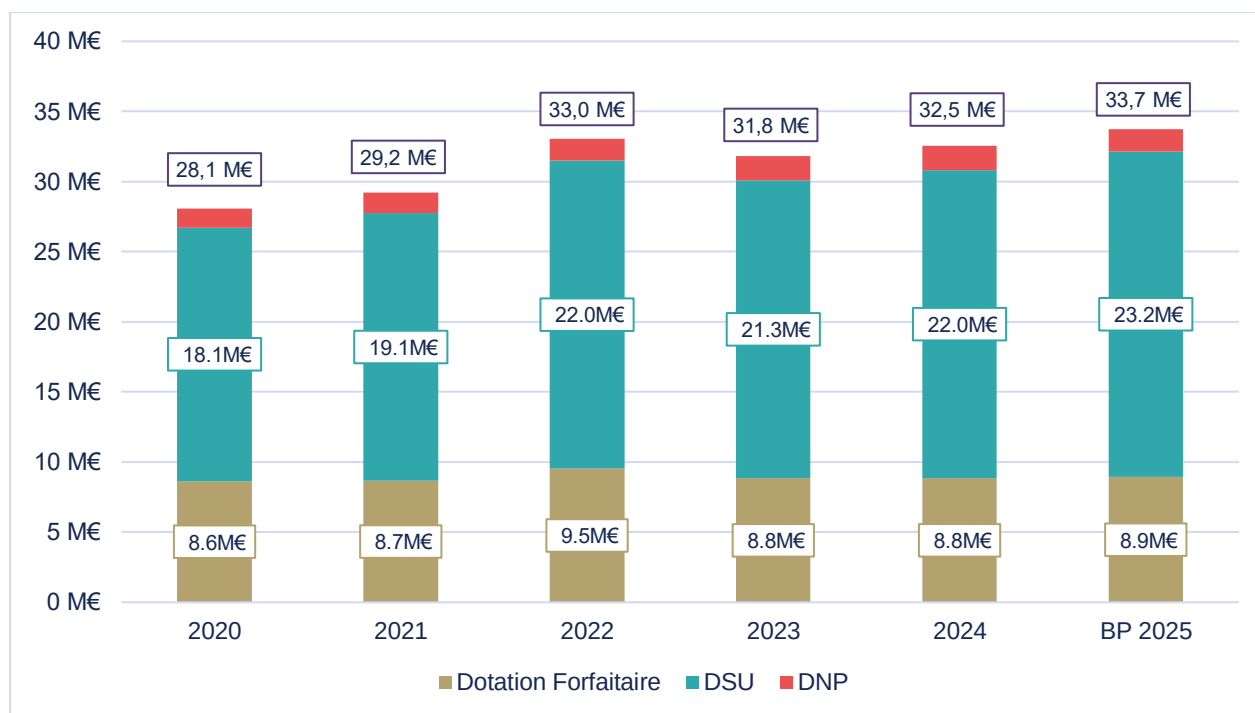
- La Dotation forfaitaire (DF)
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Comme chaque année, la dotation forfaitaire a été maintenue au niveau notifié l'année précédente. Il en est de même pour **la DNP dont l'enveloppe est maintenant figée depuis plusieurs années.**

La loi de finances n'ayant pas été votée au moment de la préparation budgétaire, la DSU a également été stabilisée par prudence au montant réalisé en 2024 dans l'attente de la notification définitive des dotations.

Au global, la DGF de la Ville est estimée avec une progression de 3,7% entre le BP 2024 et le BP 2025.

Une dotation globale de fonctionnement en hausse



Quant à la DPV, elle est estimée à 2 M€, soit -1,25 M€ par rapport au BP 2024. Cette prévision est revue à la baisse notamment en raison de la baisse des enveloppes de l'Etat ainsi que des délais de versement de la part des services préfectoraux.

4) DES PARTICIPATIONS EN AUGMENTATION DE +9,2%

Les recettes des partenaires de la ville (Etat, CAF, Département etc...) augmentent de +9,2% à 8,4 M€.

La participation de la CAF dans le cadre des centres de loisirs primaires et maternels ainsi que dans le domaine de la petite enfance est en nette progression (+590 K€) du fait de la révision du barème CAF.

Le développement des actions dans le domaine de l'autonomie permet de consolider les financements obtenus et d'en obtenir de nouveaux soit +41 K€ (CGET semaine bleue, actions aidants et intergénérationnels, conférence des financeurs etc...).

Par ailleurs, comme le prévoit la convention, le montant de recette de participation pour la PMI s'élève à 150 K€ soit une hausse de 20 K€. La convention de remboursement des frais des assistants sociaux par le Département est elle aussi réévaluée à 1,4 M€ (contre 1,3 M€ auparavant).

Les financeurs confirment également leur accompagnement dans le domaine de la santé avec une hausse des subventions de l'ordre de 70 K€.

5) LES AUTRES RECETTES

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » présente une hausse conséquente de +164% liée à la cession du 95 Félix Faure en 2022 qui a été opérée en 2 phases, la première en 2022 et la seconde fin 2024. Pour des raisons de régularisations comptables de la plus-value de cession, le paiement de la deuxième phase est enregistré sur l'exercice 2025 à hauteur de 5,5 M€ sur le chapitre 75. Deux autres écritures viennent compléter cette régularisation : l'une en dépense de fonctionnement pour 3,7 M€ au chapitre 65 – autres charges de gestion courante et l'autre en recette d'investissement au chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves, pour le même montant.

Les revenus des loyers s'établissent à 781 K€ et la signature du nouveau marché d'assurance devrait permettre une meilleure indemnisation des sinistres (recettes de 55 K€ estimée).

L'aide du fonds de soutien, inscrite au chapitre 76 « produits financiers », est stable à 1,031 M€.

Pour rappel la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2023. Avec la M57, le chapitre 77 « produits exceptionnels », devient des « produits spécifiques ». Ainsi les inscriptions que la Ville a pour habitude d'effectuer sur ce chapitre sont dorénavant intégrées au chapitre 75.

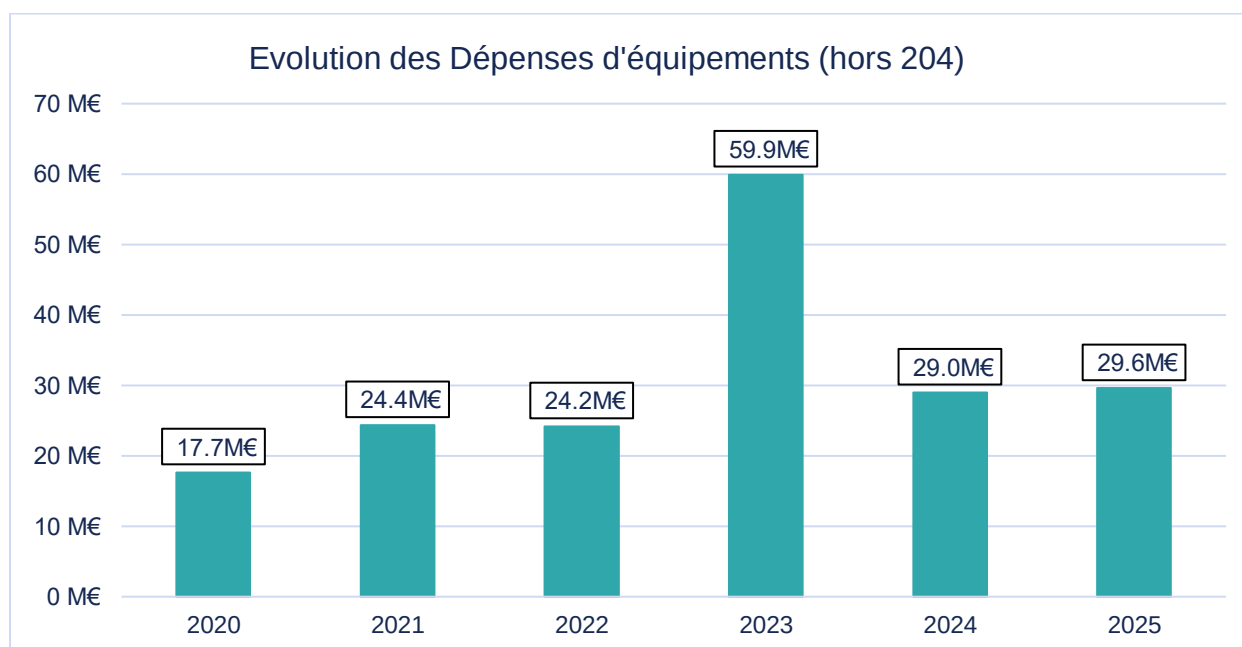
IV) POURSUITE DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DES ALBERTIVILLARIENS

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

a) Les dépenses d'équipement s'élèvent à 29,6 M€ (ch. 20, 21, 23 et opérations)

En 2025, l'inscription des dépenses d'équipements s'élèvent à 29,6 M€, soit un niveau en hausse de +2,1% par rapport au BP 2024 (+617 K€).

Pour le BP 2025, la collectivité souhaite maintenir son effort d'investissement. Les dépenses concerneront essentiellement l'aménagement du territoire, la rénovation et la reconstruction des équipements publics.



Pour répondre aux besoins des albertivillariens, la nouvelle municipalité a décidé de décliner ses investissements comme suit :

➤ **Dans le domaine de la sécurité :**

- 1,3 M€ pour la sécurité des bâtiments et la sécurité informatique ;
- 365 K€ pour le déploiement de la vidéosurveillance.

➤ **Dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance :**

- 2,4 M€ pour l'entretien des bâtiments scolaires ;
- 1,4 M€ de travaux d'optimisation énergétique sur plusieurs établissements scolaires ;

- 1,12 M€ pour la transformation de deux cours oasis ;
- 300 K€ pour le groupe scolaire du Fort ;
- 440 K€ de mobiliers scolaires, centres de loisirs et centres de vacances ;
- 180 K€ pour la crèche du Fort ;
- 100 K€ dans l'installation de jeux de cours ;
- 10 K€ pour la création d'une classe de TPS.

➤ **Dans le domaine du sport :**

- 1,56 M€ pour le tennis Paul Bert ;
- 845 K€ pour assurer le solde des travaux sur les bâtiments Olympiques ;
- 766 K€ pour la réhabilitation du centre nautique de Pératou, dont 400 K€ qui permettront à la poursuite des travaux de la fosse ;
- 560 K€ pour la réhabilitation du stade du Dr Pieyre qui se poursuit ;
- 75 K€ pour la rénovation du stade Auguste Delaune.

➤ **Dans le domaine de la santé, du social et de la qualité de vie :**

- 1,6 M€ dans le cadre de la réhabilitation du marché Montfort ;
- 750 K€ pour l'aménagement du parvis de la Halle Villette (Maison pour Tous, maison France Service) ;
- 150 K€ destiné à la renaturation et à la végétalisation du cimetière communal ;
- 80 K€ pour un plan de reprises des concessions du cimetière ;
- 10 K€ pour l'aménagement des terrains familiaux.

➤ **Dans le domaine de la rénovation / entretien des bâtiments communaux :**

- 3,3 M€ pour l'entretiens des bâtiments ;
- 1 M€ pour des travaux de rénovation du CTM ;
- 939 K€ de sécurisation des bâtiments ;
- 780 K€ pour le programme d'économie d'énergie ;
- 180 K€ pour la rénovation de l'église Notre Dame Des Vertus ;
- 150 K€ pour des études liées au site de Piscop ;
- 150 K€ pour la réhabilitation du tribunal de proximité ;
- 140 K€ dans le cadre d'études du théâtre de la commune ;

A cela s'ajoute :

- 4,4 M€ dans le cadre des réserves et du portage foncier ;
- 1,4 M€ prévu pour les projets NPNRU, dont 613 K€ de participation obligatoire à la ZAC Émile Dubois Maladrerie ;
- 1,2 M€ pour le parc informatique ;
- 805 K€ pour le parc de véhicules ;
- 644 K€ pour le matériel, outillage et mobiliers des services;

b) Les travaux pour compte de tiers (chapitre 45)

Pour cette nouvelle année, ce chapitre est quasiment stable (1,55 M€ contre 1,54 M€ au BP 24). Cela concerne les travaux d'office dans les immeubles privés, l'installation de portes anti-intrusion, les ravalements des immeubles privés etc...

Ces dépenses sont réalisées pour le compte de tiers et sont compensées du même montant en recettes via le recouvrement des sommes engagées auprès des propriétaires.

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

a) Les subventions d'investissement (chapitre 13)

Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une étude attentive afin d'obtenir un maximum de financement extérieur.

- Les subventions d'équipement estimées à 3,73 M€:

Le BP 2025 prévoit des subventions d'investissements à hauteur de 3,73 M€ décomposées comme suit :

- 1,95 M€ de soldes de subventions pour le centre aquatique Camille Muffat (Plan piscine Département 500 K€, Solideo 1,45 M€) ;
- 370 K€ de soldes de subvention pour le Gymnase Guy Môquet de la part de la Solideo ;
- 367 K€ de subventions dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur la Ville ;
- 166 K€ de solde de subvention pour la Maison pour tous Masha Amini ;
- 36,8 K€ de subvention Région pour la renaturation du cimetière

- Recettes des amendes de police

Suite au transfert de la compétence stationnement à Plaine Commune, la Ville récupère les recettes des amendes de police (inscription de 150 K€).

b) Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024)

Une enveloppe de 4 M€ a été inscrite correspondant principalement aux ventes du 8 et du 35 rue de l'Abeille, du 22 et du 134 rue Henri Barbusse, Arradon, l'allée du Château et le 19 rue Quentin.

c) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Au BP 2024, la prévision du FCTVA était de 6 M€ au vu du pic d'investissement de 2023.

En considérant le montant des dépenses d'équipes réalisées en 2024, l'inscription du FCTVA est estimée à 4 M€.

Compte tenu de la conjoncture économique encore difficile et particulièrement incertaine, la taxe d'aménagement est maintenu au montant du BP 2024 soit 800 K€.

Par ailleurs, une recette complémentaire de 3,7 M€ est inscrite sur ce chapitre en compensation de la dépense de fonctionnement du même montant pour la régularisation comptable de la plus-value de cession du 95 Boulevard Félix Faure.

3) BP 2025 : UN NOUVEL EXERCICE PLACE SOUS LE SIGNE DU DESENDETTEMENT

	BP 2024	Pré CA 2024	BP 2025
Evolution du niveau d'endettement	-11,7 M€	-11,6 M€	-4,7 M€
Remboursement de la dette (hors refinancement)	11 670 210 €	11 579 820 €	11 704 800 €
Emprunt nouveau (hors emprunt à phase de mobilisation)	0 €	0 €	0 €
Emprunt suite à phase de mobilisation	0 €	0 €	7 000 000 €

Le montant de remboursement de la dette inclus le remboursement de la dette de la Caisse des Ecoles.

Après avoir eu recours à l'emprunt en 2023 pour le financement des équipements olympiques (14 M€ en versement immédiat et 7 M€ en versement avec fin de phase de mobilisation en septembre 2025), la municipalité respecte son engagement de **ne plus recourir à l'endettement**. Le travail réalisé par les services lors de la préparation budgétaire a permis d'obtenir pour une deuxième année consécutive un budget ne nécessitant **pas l'inscription d'un emprunt d'équilibre**.

Ainsi, malgré l'intégration d'un emprunt de 7 M€ signé en 2023, la Ville pourra de nouveau présenter un désendettement pour l'année 2025.